



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2023-06/032

Séance du 09 juin 2023

Le conseil municipal dûment convoqué le 09 juin 2023 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 02 juin 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 15 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 13	

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DIAS Edouard, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, (9 présents)

**ABSENT(S) Excusé(s)** : DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane, LAVRUT Arnaud, VALENTE Nathalie

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DUBOIS Stéphane	à	Mme SIBILLE Laurent

**Secrétaire de séance** : Monsieur DIAS Edouard désigné conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

### **OBJET : Modalités de location de la salle de réunion n°2 située au rez-de-chaussée du bâtiment mairie**

Madame le Maire expose que la commission animation souhaite soumettre au conseil municipal la proposition de mettre à la location la salle de réunion n°2 située au rez de chaussée de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal  
FIXE les modalités de location de ce local, comme suit :

- Être cabotins
- Location possible uniquement les samedis de 14 h à 18 h durant les petites vacances scolaires sauf celles de décembre soit : les vacances d'hiver (février/mars), de printemps (avril/mai), et d'automne (octobre/novembre).
- Pour l'organisation d'évènements familiaux
- Présence de 19 personnes maximum
- 50 €
- Possibilité de mettre des chaises et tables à disposition selon la disponibilité du mobilier
- Aucune utilisation possible des abords du bâtiment mairie : cour, jardin ...

PRECISE qu'une convention sera établie entre la commune et le locataire, et qu'un état des lieux d'entrée/sortie sera réalisé à la remise/restitution des clés

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.**

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Maire,  
Mme THEVENIN Hélène

